

ASSEMBLÉE NATIONALE6 février 2023

CRÉER UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 608)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Leseul

ARTICLE UNIQUE

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« ainsi que leur articulation avec celles du Défenseur des droits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : il s'agit de préciser l'articulation des compétences entre Défenseur de l'environnement et Défenseur des droits, avec de prévenir tout conflit de compétences éventuel.